

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
le 27.06.2024 à 19h

Le 20/06/2024, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 27/06/2024 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT SEPT JUIN, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20.06.2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Christiane DENORME - Florence LIENARD - François LO PRESTI - Dominique BUSSIGNIES - Guy JATIVA – Damien DANIS -

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne
Martine BAURIN qui a donné procuration à C. Denorme
Jean-Marc BERNARD (qui est arrivé à la 3eme question)

Excusé(e)s :

Brigitte HARLAUX - Freddy SZYMCZAK –
Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30/05/2024 ;
- Subventions 2024 aux associations locales ;
- Avenant 2 au marché Extension Ecole Maternelle pour le lot 1 Gros œuvre ;
- Tarif Salle des fêtes 'Renée Hémon' ;
- Autorisation de signature concernant la convention avec le Département pour la pose de 4 feux tricolores, la refonte de l'éclairage public et à leur entretien ultérieur, au carrefour 'les cinq quarts' ;
- Autorisation de signature concernant la convention de partenariat de scolarisation au profit d'enfants accueillis à la Maison d'Enfants Sainte-Anne de Sebourg ;
- Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30/05/2024

Après lecture du Procès-verbal de la séance du 30/05/2024, l'Assemblée n'ayant pas de remarques, il est donc approuvé, à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite, ensuite, la bienvenue à Monsieur Damien DANIS, nouvel arrivant dans le Conseil Municipal, suite à la démission de Madame Isabelle HUBLART. Sur proposition de partager les missions des commissions telles que travaux, écoles, finances, communication, et sociale, ce dernier souhaite participer à la commission travaux.

Subventions 2024 aux associations locales

Après analyse effectuée par la commission finances des demandes reçues des Associations, après débat et vote à l'unanimité, l'Assemblée municipale entérine le versement des subventions ci-dessous ; (à savoir que les membres entre parenthèses n'ont pas pris part au vote : ces derniers faisant partie du bureau de l'association en question) :

Etoile Sportive Sebourg Estreux : 2 000 euros - UNC-Sebourg : 500 (F. Elu) - Sebourg en Fêtes : 8 000 euros (D. Lenne).

Crédits prélevés à l'article 65748 du BP 2024.

M. Marchal signale qu'à ce stade, l'enveloppe des subventions versées sur 2024 s'élève à 21 000 euros, contre 23 000 en 2023.

Avenant 2 au marché Extension Ecole Maternelle pour le lot 1 Gros œuvre

Après explications données par M. Lenne, sur la nécessité de valider deux devis chiffrés : l'un pour un montant de 3 039.10 euros HT, soit 3 646.92 ttc – pour la démolition des bétons découverts en terrassant le petit muret entre l'école maternelle et l'école primaire et l'autre pour un montant de 3 061.36 euros HT, soit 3 673.63 ttc – suite au plancher bas à couler sur TP, cet avenant n°2 passe donc le marché lot 1 Gros Œuvre de 120 093.16 euros HT, soit 144 111.79 euros TTC à un nouveau montant marché de 126 193.62 euros HT soit 151 432.34 euros TTC. L'Assemblée autorise M Le Maire, ou son 1er adjoint, Didier LENNE, à signer cet avenant, ainsi que tous documents se rapportant à son exécution.

Tarif Salle des fêtes 'Renée Hémon'

Suite à sa rénovation récente, M. le Maire propose de revoir le tarif de location de la salle des fêtes. Le prix devant rester attractif, et inférieur à celui de la salle polyvalente (louée sans accès à la cuisine), ce par rapport à la superficie.

Ainsi après débats, l'Assemblée valide, à l'unanimité, les tarifs et principes suivants :

Pour 1 jour : 120 euros ;

Pour le week-end : 240 euros ;

Il est rappelé que la salle devant être rendue propre pour le lendemain 8h, et convenu qu'elle reste de préférence, disponible le dimanche pour les réunions des associations. Quant au personnel communal, ce dernier continuera à payer 75% du prix fixé.

Tarif applicable dès la délibération rendue exécutoire, sachant que les locations déjà réservées ne prendront pas en compte cette augmentation de tarif.

Autorisation de signature concernant la convention avec le Département pour la pose de 4 feux tricolores, la refonte de l'éclairage public et à leur entretien ultérieur, au carrefour 'les cinq quarts'

Cette convention précise les conditions d'occupation du domaine public routier départemental, les modalités techniques, administratives, et financières ainsi que les obligations communales et responsabilités des deux entités.

Après en avoir donné lecture, et échanges d'explications, l'assemblée autorise à l'unanimité, la signature de la convention ad'hoc.

Autorisation de signature concernant la convention de partenariat de scolarisation au profit d'enfants accueillis à la Maison d'Enfants Sainte-Anne de Sebourg

M. Le Maire explique que les jeunes filles accueillies par la maison Sainte-Anne, se retrouvant en communauté le soir, pourraient bénéficier, grâce à cette convention, d'une mixité scolaire plus large auprès des écoles de Saint-Saulve et faciliterait les échanges administratifs lors des inscriptions. Après discussions, l'Assemblée autorise à l'unanimité, la signature de la convention ad'hoc.

INFORMATIONS APPORTEES

==--==

Les travaux sur le trottoir au carrefour des Cinq Quarts vont débiter la semaine prochaine. Les nids de poule de la Rue de la Grande Cavée, dû aux infiltrations d'eau sous la voirie, vont bientôt disparaître grâce aux travaux de réfection, prochainement entrepris. Il faudra peut-être refaire les liaisons WIFI à l'école de l'Aunelle, suite au besoin d'utiliser les tablettes numériques, par le biais du Kartz, référencé par l'Education Nationale.

Le Secrétaire
Thomas HALLUIN

Le Maire,
Bruno CELLIER

